## ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DES VOSGES

## SÉRIE H

## **CLERGÉ RÉGULIER AVANT 1790**

# 10 H Prieuré de Deuilly-lès-Morizécourt

Répertoire numérique détaillé établi par André PHILIPPE,

archiviste départemental (1905-1937)

présenté par Raymonde FLORENCE

Épinal, 1925 / 2004

#### Introduction

On sait, par une charte de l'évêque de Toul, Pierre de Brixey, que Gautier de Deuilly et sa femme Odile avaient fondé à Deuilly un prieuré qu'ils avaient donné à l'abbaye de Saint-Epvre de Toul. Cette fondation eut lieu dans le second quart du XIe siècle, Brunin, alors évêque de Toul, ayant confirmé la donation et consacré l'église.

C'est cette confirmation — le titre primitif ayant péri dans un incendie — que renouvelle Pierre de Brixey en 118. Quelques années plus tard, en 1195, le pape Célestin III place le prieuré Notre-Dame de Deuilly sous la protection du Saint-Siège et confirme à son tour ses biens et ses privilèges.

Pendant deux cents ans, on ne connaît rien de l'histoire de Deuilly. Au XVe siècle, le prieur Nicolas de Valfroicourt devient abbé de Saint-Epvre. Il songe à réunir le prieuré à la mense abbatiale, au moins sa vie durant, mais, devant l'opposition de ses religieux, il adopte un compromis et demande au pape l'union du prieuré, moitié à la mense abbatiale, moitié à la mense conventuelle, ce qu'il obtient en 1477.

Deuilly est ruiné par les guerres du règne de René II. Dom Calmet écrit que le sire de Deuilly, Olry de Châtelet, qui avait embrassé la religion réformée, en achève, en 1568, la démolition, remplace le monastère par un « prêche ». Après la mort d'Olry, tué à la Charité-sur-Loire, l'abbé de Saint-Epvre, Jacques de Tavagny, se fait restituer par les héritiers du sire de Deuilly, quelques terres dépendant du prieuré.

Au début du XVII<sup>e</sup> siècle, les bénédictins de Saint-Vanne relèvent le prieuré, non plus à Deuilly, mais à Morizécourt, à une demi-lieue de l'ancien emplacement. On le trouve, dans le pouillé de 1711, parmi les maisons qui dépendent de la congrégation.

Le fonds de Deuilly concerne exclusivement les biens du prieuré sis dans un certain nombre de localités, telles que Fécocourt, Fraisnes, Frenelle, Médonville, Rouceux, Rouvres-en-Xaintois, Tramont, le Val-de-Circourt et Vittel; on y trouve quelques originaux des XIIIe et XIVe siècles.

### Prieurs de Deuilly

Nous avons pu retrouver quelques noms de prieurs :

*1227	Hugo.	
*1453, *1477	Nicole de Valfroicourt.	
Lacune		
1615	Pierre-Louis de Saint-Vincent, profès de Saint-Epvre de Toul.	
*1698, *1707	D. Rupert Clément, procureur.	
*1721, *1730	D. Louis de Braux, prieur.	
*1734	D. Amand Dauzecourt, prieur.	
*1736	D. Léopold Poirel, prieur.	
*1740	D. Bruno Hallot, prieur.	
*1746	D. Isidore Exelmans, procureur.	
*1748	D. Gabriel Toussaint, prieur.	

### Sommaire du fonds X H

X H 1 à 16	Biens du prieuré		(1227-1781)
	1 - 2	Fécocourt	
	3 - 5	Fraisnes et Frenelle	
	6 – 10	Médonville	
	11 – 12	Rouceux	
	13	Rouvres-en-Xaintois	
	14	Tramont	
	15	Val-de-Gircourt	
	16	Vittel	
X H 17	Layettes et inventaires de pièces		(XVIIIe s.)

# PRIEURÉ DE DEUILLY-LES-MORIZÉCOURT<sup>1</sup> (ordre de Saint-Benoît)

#### Biens du prieuré.

#### - Fécocourt.

**X H 1** (Liasse). — 3 pièces parchemin, 40 pièces papier.

Vidimus, par les gardes du scel du tabellionnage ducal de Châtenois et Neufchâteau, de deux pièces concernant les dîmes de Fécocourt ; la première, du 8 décembre 1336, fait connaître que sœur Isabelle de Gironcourt, cordelière au couvent des sœurs mineures de Neufchâteau, a reçu d'Agnès, fille de Warnies de Gironcourt, et veuve de Huart de Saint-Menge, écuyer, la neuvième partie des grosses dîmes de Fécocourt, avec tout ce qui pouvait lui revenir de la succession de son père Warnier, un «pourchet» de la valeur de neuf sols, qui est dû tous les ans par des particuliers : une rente de dix-huit tournois «menus». La dite soeur a donné le tout, en aumône, aux soeurs mineures de Neufchâteau. La seconde pièce vidimée est la saisie des dîmes, du pourchet et de la rente, par Antoine de Lorraine, comte de Vaudémont, seigneur de Rumigny, de Bouc, de Joinville, d'Arscot-en-Brabant, de Florines et sénéchal de Champagne, les donatrices ne s'étant pas conformées aux coutumes du comté et n'ayant pas demandé l'autorisation du comté. A la prière de l'abbesse et du couvent de Neufchâteau, le comte consent à la main levée, moyennant un service annuel dans l'église des Cordelières, pour le repos de son âme et de celle de la comtesse (Joinville, 16 septembre 1448). Le vidimus est du 7 février 1455. — Accord entre les décimateurs de Fécocourt, dont le curé Nicolas Mougeart et le sieur Grandemange, prieur et curé de Vandeléville, au sujet des dîmes des cantons de Roville, sous réserve de l'agrément des autres codécimateurs de Fécocourt (20 octobre 1736). — Arrêt de la cour sur le même sujet : le prince Armand de Rohan-Soubise, comte de Ventadour, abbé commendataire de Saint-Epvre de Toul, les prieur et religieux de Deuilly-lès-Morizécourt et Nicolas Mougeard, vicaire perpétuel de Fécocourt, sont maintenus dans le droit de percevoir la moitié de la dîme des cantons de Roville enclavés dans le ban de Vandeléville ; le prieur et curé de Vandeléville, Nicolas Grandemange, est condamné à restituer à l'autre partie, la moitié des dîmes perçues par lui en 1735 et 1736, évaluée à trois paires et demie de grains, mesure de Nancy, par année ; les curés de Vandeléville jouiront à l'avenir de la totalité des dîmes des cantons de Roville, en payant annuellement aux décimateurs de Fécocourt trois paires et demie de grains (4 février 1737). — Déclaration des terres novales sises aux ban et finage de Fécocourt, faite par Nicolas-Joseph Verquelot, curé dudit lieu (1725). — Transaction au sujet des novales de Fécocourt entre Nicolas Mougeart, vicaire perpétuel de Fécocourt, d'une part, et Armand de Rohan, abbé commendataire de Saint-Epvre de Toul, et les prieur et religieux de Morizécourt, d'autre part (1743). — Lettres de l'abbé Mougeart et du sieur Gouzot, procureur de l'abbé de Saint-Epvre au sujet de l'affaire des dîmes de Fécocourt (1737-1750). Une des lettres de Gouzot réclame au procureur de Morizécourt, D. Hydulphe Hallot, différents titres des archives du prieuré nécessaires pour le cartulaire de l'abbaye de Saint-Epvre : titre de 1247 relatif aux dîmes de la paroisse de Saint-Hilaire ou Saint-Hilairemont ; titre de 1282 touchant les dîmes de Fécocourt ; échanges de 1336 et de 1544 avec les clarisses de Neufchâteau pour les mêmes dîmes ; traité du 22 mai 1623, avec M. de Tavagny pour le rétablissement du prieuré; bulles de confirmation du pape du 27 ou 29 novembre 1624 et fulmination de ces bulles du 10 août 1626. — Pièces relatives à la portion congrue du curé Ambroise Dournel (1644-1655).

Bail des menues dîmes de Fécocourt «tant en offrandes, oblations mortuaires et délivrances comme touttes aultres choses» consenti par l'abbé de Saint-Epvre à Blaise Bolley, de Houécourt, curé de Fécocourt (1520). — Baux des dîmes et du gagnage de Fécocourt (1642-1766).

1336-1766

<sup>1</sup> 

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Morizécourt, Vosges, canton de Lamarche; — Deuilly, écart de la commue de Serécourt, même canton. C'est dans cette localité, chef-lieu d'une très ancienne baronnie, qu'au milieu du XIème siècle, Gauthier, seigneur de Deuilly, fonda, près de son château un prieuré, que confirma l'évêque de Toul Brunon, et qui fut uni à l'abbaye de Saint-Epvre de Toul.

#### **X H 2** (Liasse). — 18 pièces papier, 2 plans.

Réparations à l'église; lettres et pièces y relatives (1734-1760). — Certificat donné par les maire, syndic et habitants de Fécocourt, où il est affirmé que l'église est suffisante et qu'il n'y a pas lieu de faire contribuer à un agrandissement quelconque les décimateurs du lieu (2 décembre 1772); — Offre, par le procureur de la communauté des bénédictins, de faire toutes les réparations de l'église qui sont à la charge des religieux (2 décembre 1772); — Devis, plans et quittances des travaux de réparations et d'agrandissement de l'église de Fécocourt. Les devis et plans sont dus à Husson, inspecteur des Ponts et Chaussées, bâtiments et usines du domaine du roi, et à l'architecte Dévarennes (1773-1776).

1734-1776

#### - Fraisnes et Frenelle.

#### **X H 3** (Liasse). — 1 pièce parchemin, 15 pièces papier.

Accord entre le prieur de Deuilly (de Devilleio) et Thierri, recteur de la paroisse de Benville, au sujet du droit de patronage, de la dîme de l'église de Frenelle (Frainel). Il fut convenu que le recteur percevra la dîme et tiendra des terres désignés dans l'acte, sa vie durant, moyennant un cens annuel de six sous toulois et de deux charrées de foin. A la mort du curé, le tout reviendra au prieuré. De son côté le curé a reconnu qu'il tenait du prieuré le droit de patronage et deux parties de la grosse dîme, des champs appelés de Saint Elophe, in Fassis, Au Corrui, le Breuil en Sarcipraice, et douze deniers de cens dus par un laïque du nom de Widric. (Le lendemain du synode de Pentecôte 1273). — Requête adressée au duc de Lorraine par Jehan Wyrion, curé de Fraisnes, dans laquelle il expose que le maire Jacquel et le Gros Jacob, tous deux de Bouzanville et sujets du chevalier de Praslin, commandeur de Xugney, ont enlevé de force les offrandes déposées sur l'autel, et fait prendre et emporter les dîmes d'un gagnage appartenant au commandeur, mais devant la dîme du curé. Il rappelle que le commandeur précédent, Le Beuf de Guyonvelle l'avait déjà assigné à la cour de Toul pour obtenir quelque part dans les dites offrandes ; le procès est encore pendant. Le suppliant demande au duc de lui faire restituer les dîmes et les offrandes enlevées de force. Le duc ordonne l'instruction de l'affaire (Pont-à-Mousson, 17 octobre 1537). Signature autographe du duc Antoine. — Requête au duc par frère Jehan de Choiseul [Praslin], chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Saint-Jean-devant-Nancy et de Xugney près Mirecourt, au sujet de la même affaire. Il justifie les actes de son maire Jacquel qui n'a fait qu'exécuter ses ordres ; il expose ses droits aux dîmes et aux offrandes à cause de la prétention à la cure et du patronage qui lui appartiennent. Il demande au duc de faire surseoir aux poursuites engagées contre le maire par le curé de Fraisnes jusqu'à ce que l'official de Toul ait prononcé dans l'affaire qu'il a engagée avec le curé de Fraisnes. Enquête ordonnée par le duc (Nancy, 23 décembre 1537). — Lettre de Poirson, procureur du comté de Vaudémont, au maire de Selaincourt au sujet de la même affaire (s. d.). — Lettre de Guérard de Pfaffenhofen, bailli du comté de Vaudémont, au prévôt du même comté, lui ordonnant d'exiger réparation et restitution de la part du maire Jacquel et du Gros Jacquot, qui ont enlevé de force les dîmes et les offrandes de Fraisnes, ou en cas de refus de leur part, de les contraindre à «rentrer ez prisons», ainsi qu'ils lui ont promis (Thelod, 14 juin 1538). — Comparution, par devant le bailli du comté de Vaudémont, de Collas Mathieu et Nicoles Menogan, de Fraisnes, qui avaient, sur l'ordre des officiers du commandeur de Xugney, enlevé les dîmes du gagnage appartenant audit commandeur ; pour leur défense, ils avancent certaines allégations, dont ils ne peuvent faire la preuve, et comme conclusion sont mis en prison à Vézelise jusqu'à ce qu'ils aient fait réparation (9 juillet 1538). — Lettre de bailli de Vaudémont à la duchesse de Lorraine, lui narrant les détails de l'affaire des offrandes et des dîmes de Fraisnes et lui demandant d'ordonner le dépôt des offrandes et des dîmes en mains neutres, celles du curé de Vaudémont, ce qui permettrait de surseoir à tout procès en attendant le retour du duc. Ordre conforme de la duchesse (Nancy, 10 juillet 1538). Signature autographe de Renée de Bourbon. — Requête présentée à la duchesse par l'abbé de Saint-Epvre, en qualité de collateur de la cure de Fraisnes, au sujet de la même affaire, et réclamant les réparations qui lui sont dues. Ordre conforme de la duchesse (Nancy, 15 juillet 1538). Signature autographe de la duchesse. — Procès-verbal de la réparation faite au presbytère de Fraisnes par Collas Mathieu et Collas Menegan, en ce qui concerne les dîmes : il s'agissait de trente gerbes, à répartir par tiers entre le commandeur de Xugney, l'abbé de SaintEpvre et le curé de Fraisnes. Les vingt gerbes enlevées à tort ont été restituées (17 juillet 1538). — Requête de l'abbé de Saint-Epvre à la duchesse pour demander la réparation complète, les dîmes seules ayant été restituées. Ordre de la duchesse signé de sa main (Nancy, 22 juillet 1538). — Décret du duc Antoine réintégrant le curé de Fraisnes dans la possession des offrandes de sa cure, à l'encontre des prétentions du commandeur Jehan de Choiseul. Signature autographe du duc (12 septembre 1538). — Copie d'un accord intervenu par devant l'official de Toul, au sujet des dîmes, entre le sieur Raguet, curé de Fraisnes et Frenelle-la-Grande, et les amodiateurs de l'abbé de Saint-Epvre, du commandeur de Xugney et de l'abbesse de Poussay (28 juillet 1581). — Lettre de Drouet, curé de Frenelle, à M. de Ballivy, secrétaire de la cité de Toul au sujet des dîmes (14 décembre 1594). — Déclaration des novales du ban et finage de Fraisnes (s. d. [XVIIIème siècle]).

1273-XVIIe s.

#### **X H 4** (Liasse). — 3 pièces parchemin, 20 pièces papier.

Amodiation par les religieux de Saint-Epvre, pour neuf ans, à Jean Drouet, curé de Fraisnes, et à Didier Clerc, marchand à Hymont, chacun pour moitié, du tiers des grosses et menues dîmes de Fraisnes (20 septembre 1607). — Amodiation par les religieux de Saint-Epvre à Didier Le Clerc, de Domèvre-sous-Montfort, pour un quart, à Clément du Pont, tabellion général de Lorraine, de Toul, et à Joseph Hocquart, marchand boucher à Toul, pour la moitié, des grosses et menues dîmes de Frenelle (6 mai 1624). — Baux des dîmes de Fraisnes et Frenelle (1642-1764).

Quittance de Henry Martellot, «recouvreur de hault toit», demeurant à Vaudémont, qui a réparé la toiture de l'église de Fraisnes (1629). — Marché pour la remise en état de la nef de l'église (s. d. [XVIIIe s. ?]).

1607-1764

#### **X H 5** (Liasse). — 1 pièce parchemin, 36 pièces papier.

Option du sieur Nicolas Marquant, curé de Fraisnes et Frenelle-la-Grande, son annexe, pour la portion congrue, et abandon par lui de la moitié de sa part de dîmes aux dits lieux (1675). — Procès entre les religieux de Morizécourt et le sieur Louis Bontemps, curé de Fraisnes, au sujet des dîmes (1750-1751). — Procès entre les bénédictins de Morizécourt et le curé de Fraisnes au sujet de la dîme du canton dit *Derrière-les-Chênes* appartenant à la communauté de Frenelle-la-Grande (1779-1781).

1675-1781

#### - Médonville.

#### XH6 (Liasse). — 2 pièces parchemin, 24 pièces papier.

Charte d'Henri, comte de Bar, qui fait connaître que Hugue, prieur de Deuilly, et ses religieux ont reçu en qualité de frères Fobert, sa femme et leur fils Colin, avec l'assentiment de G. Abbé et du monastère de Saint-Epvre. Fobert a confié au prieuré tout ce qu'il possédait dans le ban de Médonville (Modonisvilla), à condition que la moitié des revenus ira au prieur de Deuilly, l'autre lui restant acquise. Cet accompagnement se transmettra jusqu'au dernier survivant, mais la veuve de Fobert ne devra pas se remarier. Après la mort de tous les trois, le prieur ou ses successeurs, pas plus que les héritiers de Fobert n'auront rien à réclamer dans ce ban, ni aux enfants des femmes de Notre-Dame ; le prieur ne réclamera pas davantage aux enfants des femmes de Saint-Michel. Le prieur possédera toutefois seul et percevra les grosses et menues dîmes et les revenus des terres que possède le prieuré dans la villa de Médonville, ou qu'il pourra y acquérir par la suite (1er mai 1227). Original parchemin autrefois scellé. — Reconnaissance des cens et rentes dus à Jacques de Tavagny, abbé commendataire de Saint-Epvre, par les manants et habitants de Médonville. Cette reconnaissance est notifiée par René, comte de Challan, baron de Beaufremont, seigneur de Vallangin, et par Jean du Haultoy, conseiller à Landaville, et Blondefontaine, capitaine et garde du scel de la baronnie et seigneurie de Beaufremont (24 avril 1562). — Arrêt de la Cour souveraine des Grands Jours de Saint-Mihiel, en faveur des religieux de Saint-Epvre, contre Ferdinand d'Alberg, baron de Madruce et de Beaufremont, au sujet de la seigneurie dite de Saint-Epvre que les religieux ont à Médonville et des droits et privilèges qui en dépendent (28 septembre 1600). — Déclarations des cens, rentes et droits seigneuriaux de l'abbaye de Saint-Epvre à Médonville (1627-1721). — Mémoire relatif aux droits seigneuriaux rappelant des pièces de 1488 à 1654. — Créations d'officiers dans la seigneurie de Médonville (1698-1721). — Lettre de D. Paul Noblot à D. Léopold Poirel, prieur de Morizécourt, au sujet des créations d'officiers à Médonville (1736). Présentation d'Etienne Ferry à la cure de Médonville et Malaincourt (1566). — Portion congrue du curé Jean Guillot (1651-1654).

1227-1736

**XH7** (Liasse). — 1 pièce parchemin, 39 pièces papier.

Eglise. — Réparations à l'église : rapports d'experts, marchés, ordre de l'évêque de Toul, enquête testimoniale sur l'état de délabrement de l'église (1628-1725). — Pièces du procès relatif à l'agrandissement de l'église (1724-1736).

1628-1736

X H 8 (Liasse). — 3 pièces parchemin, 50 pièces papier.

Dîmes, déclarations et baux. — Arrêt du Parlement de Metz ordonnant avant faire droit dans un procès entre les religieux de Saint-Epvre et les habitants de Médonville, pour la fourniture des bêtes mâles, que les deux parties feront la preuve de leurs prétentions ou de leur refus (27 juillet 1660). — Déclaration des lieux où les amodiateurs du prieuré de Deuilly ont toujours perçu la dîme (1711). — Mémoire pour les prieur et religieux de Deuilly-lès-Morizécourt, au sujet des dîmes de Médonville ; requêtes du fermier et du prieur sur le même sujet (1747). — Acte par lequel Henri d'Anglure, seigneur de Melay, grand maître en l'hôtel du duc, capitaine de la Mothe, reconnaît tenir de l'abbé de Saint-Epvre, et seulement par amodiation, les dîmes de Sauville et de Médonville (Nancy, 20 décembre 1569). Lettre et signature autographes. — Amodiation par l'abbé de Saint-Epvre, à Henry d'Anglure, sieur de Melay et maréchal de Barrois, des deux tiers des grosses dîmes de Médonville, et d'un tiers de celles de Sauville (10 juin 1561). — Baux des dîmes de Médonville (1621-1768). — Pièces concernant les difficultés du prieuré avec les Peru, de Médonville, amodiateur des dîmes, pour le paiement de leur amodiation et les réparations à l'église (1654-1710).

1569-1768

X H 9 (Liasse). — 4 pièce parchemin, 47 pièces papier, 1 sceau plaqué.

Dîmes. — Accord, après procès, devant la cour de Toul, recteur de Médonville, au sujet des novales. Le curé consentit à n'avoir dans les novales que la même portion qu'il avait dans les autres dîmes de Médonville et de Malaincourt ; il reconnut en outre devoir au prieuré tous les ans à la Purification Notre-Dame, six sols de toulois pour la terre qu'il tient aux Arbues (?) ; le prieur lui accorda, sa vie durant seulement, les deux parts des menues dîmes, moyennant cinq sols de forts à payer le jour du synode de Saint-Luc (vendredi après Lætare Jerusalem 1272). Copie du XVIIème siècle). — Pièces d'un procès relatif aux dîmes de Médonville, entre le prieur et les curés Guillot et Michel (1649-1661).

1272-1661

**X H 10** (Liasse). — 1 pièce parchemin, 21 pièces et 1 cahier de 60 feuillets papier.

Dîmes. — Procès entre le prieuré et le curé Dominique-François Marchal, au sujet des dîmes (1712-1753).

1712-1753

#### - Rouceux.

X H 11 (Liasse). — 1 pièce parchemin, 33 pièces et 3 cahiers de 10, 10 et 12 feuillets papier.

Charte de Marguerite, duchesse de Lorraine, par laquelle elle fait connaître qu'elle a fait édifier à Rouceux, un moulin, en partie sur le «treffons» et en partie sur le ban et la justice de l'abbé et du couvent de Saint-Epvre à cause du prieuré de Deuilly. En comparaison de cet empiétement sur les droits de l'abbaye, elle donne à celle-ci, avec le consentement du duc Ferri, quinze resaux de blé à prendre tous les ans audit moulin, à la Saint-Remy; elle s'engage à ne rien prendre au moulin avant que l'abbé n'y ait perçu son dû, et insiste sur la perpétuité du droit, en raison du lieu où le moulin est bâti. L'original fut scellé des sceaux du duc et de la duchesse (avril 1295). Copie papier du XVème siècle. Plaid banal de Rouceux pour l'année 1453, par

devant le prieur de Deuilly, Nicole de Valfroicourt, tenu le jour de la Saint-Hilaire. A la suite : amodiation par le prieur Nicole à Jehan Bichenot, bourgeois de Neufchâteau, de la moitié de la rivière du ban de Rouceux, «commendant aul ban de Frebecourt aul desoubz du bastant de lorde avel jourque a la grosse tour de la Fallie que departe le ban du Neufchastel le ban de Saint-Liegier et de Rouceul...», pour deux ans, moyennant un cens annuel de 4 petits florins (10 gros par florin) (15 janvier 1452); attestation par le même Jehan Bichenot, que la justice de Rouceux doit mettre tous les ans deux messiers (ou bangards) pour garder le ban (17 janvier 1452). — Plaid banal de 1460<sup>2</sup>. — Trois requêtes de l'abbé et du couvent de Saint-Epvre au duc de Lorraine, au sujet du paiement de cens qui leur sont dus à Rouceux à cause de leur prieuré de Deuilly (1481). Pièces papier<sup>3</sup>. — Plaids banaux de 1711, 1729, 1744, 1763 et 1764. — Rentes de la «messerye» de Rouceux (1616). — Déclarations des droits, rentes et revenus appartenant à l'abbaye de Saint-Epvre, comme seigneur foncier d'une partie des village, ban et finage de Rouceux (1642). — Déclarations des maisons, vignes, héritages et places à fumiers chargés de cens dus aux religieux de Morizécourt (XVIIIème siècle). — Noms et surnoms des habitants et «defforains» qui détiennent des terres et héritages et doivent cens aux bénédictions de Morizécourt (XVIIIème siècle). — Placets, requêtes et assignations par les religieux de Saint-Epvre, pour le paiement des cens (1642-1694). — Bail de la «messerie» (1694). — Procès entre François Du Jardin, de Coussey, et Nicolas et Claude les Renauld, pêcheurs à Rouceux, sousamodiateurs de la gerbe de «messellerie» due au domaine de S.A.R. et aux bénédictins de Morizécourt par tous ceux qui «emplantent et sèment des grains» sur le ban de Rouceux (1714). Un mémoire joint à ce dossier cite divers titres constitutifs du prieuré : Confirmation du titre de fondation par l'évêque de Toul Brunon (1044) ; renouvellement de ce titre, par l'évêque de Toul Pierre [de Brixey] (1188) ; confirmation par le pape Célestin III (1195). Il est dit dans ces trois pièces que le fondateur a donné au prieuré alodium de Rossolio cum servis et ancillis, pratis, terris cultis et incultis, sylvis, aquis cum piscatione sue partis, Albertumque cum uxore et liberis. Ensuite sont analysés la charte de la duchesse Marguerite, de 1295 et un certain nombre de documents jusqu'à la date du procès. — Requête des bénédictins aux P.P. définiteurs du chapitre général au sujet d'un échange de terres et de droits, qui leur est proposé par le baron de Rollainville. Nomination de D. Gabriel Briffaux en qualité de commissaire (1728). — Arrêt du Parlement de Metz dans un litige entre les bénédictins et les maire et

gens de justice de Rouceux ; ces derniers prétendaient qu'il leur était dû une collation lors de la tenue du plaid (1647).

1295-1764

#### (Liasse). — 2 pièces parchemin, 43 pièces papier. X H 12

Droit de pêche dans la rivière de Rouceux. — Sentence du bailliage de Neufchâteau maintenant les habitants de Rouceux en possession de leur droit de pêche dans la rivière (10 janvier 1670). — Requête des fermiers de la pêche de Rouceux à S.A. afin qu'il soit fait défense aux habitants de pêcher ailleurs que dans la portion de la rivière appelée la Grande Fontaine, dans laquelle ils ont droit de pêcher pour leur usage, et afin qu'ils ne puissent se servir de la sentence du bailliage de Neufchâteau pour pêcher non seulement de jour, mais de nuit, dans les parties de la rivière qui appartiennent à S.A. et aux bénédictins (1670). — Sentence du bailliage de Neufchâteau défendant aux habitants de vendre ou donner du poisson en dehors du village (1733). — Requête à la régente par les habitants de Rouceux, afin d'obtenir le droit de vendre du poisson, exposant qu'ils ont fait abandon du produit de cette vente en faveur de la fabrique de leur église (1733). — Contraventions encourues par les adjudicataires pour l'emploi d'engins prohibés ; consultation sur ces engins, sur les différentes sortes de «trouille» et sur la pêche à la «savée» (1734). — Requêtes présentées à la régente par les bénédictins au sujet du droit de pêche des habitants de Rouceux et à cause des engins de toutes sortes qu'ils emploient, ce qui amène la destruction du poisson. Renvoi de ces requêtes au grand gruyer. Signatures autographes d'Elisabeth-Charlotte de Lorraine (1734, Lunéville, 2 mars et 22 juin). — Baux de la rivière (1633-1752). — Quittances (1732-1738).

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Ce plaid et le précédent sont sur papier ; celui de 1453 a comme filigrane une ancre, celui de 1460, une tête de bauf.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Filigranes : sur deux d'entre elles, un p gothique, sur la troisième un écu armoiré, une bande accompagnée de deux bandes potencées et contrepotencées.

#### - Rouvres-en-Xaintois.

**X H 13** (Liasse). — 3 pièces parchemin, 12 pièces papier, 1 sceau.

Amodiation du gros tiers des dîmes de Rouvres par Jacques de Tavagny, abbé de Saint-Epvre, à Antoine de Tavagny, seigneur d'Offroicourt et à Antoinette de Bilistein, sa femme (28 juin 1562). — Bail des dîmes de Rouvres-en-Xaintois, passé par Jacques de Tavagny, abbé de Saint-Epvre, à Richart de Serocourt, sieur de Romain-sur-Meuse, mari de Marguerite de Tavagny, fille de feu Antoine, en son vivant sieur d'Offroicourt, et à François de Tavagny, sieur d'Etreval, maître d'hôtel ordinaire des princesses, frère d'Antoine de Tavagny (5 septembre 1584). — Amodiation par le même abbé, des mêmes dîmes, à Christophe de Serocourt, mari d'Antoinette de Tavagny, fille de feu Antoine (1er février 1589). — Baux du tiers des grosses dîmes de Rouvres consentis à divers par les bénédictins de Morizécourt (1708-1773).

1562-1773

#### - Tramont.

**X H 14** (Liasse). — 3 pièces parchemin, 34 pièces papier.

Transaction entre les doyen, chanoines et chapitre de l'église cathédrale de Toul d'une part, et les prieur et religieux de l'abbaye de Saint-Epvre de Toul au sujet des dîmes de Tramont-Emy et Tramont-Lassus (21 août 1692). — «inventaire des pretz et terres appelles le donaire seans en ban et fin de Tramont Lassus et es bans et fins joindans appartenans a la chambre abbatiale et couvent de Sainct Epvre lez Toul........ le dix-huictième jour de novembre l'an mil cinqz centz quarantes et ung.....». — Déclaration des terres arables et prés composant le donaire (s. d. [XVIème siècle]). — Autres déclarations (1567-1717). — Procès-verbal d'abornement des terres du Donaire Saint Epvre, en présence de Jean-Baptiste Verrier, chanoine de l'église cathédrale de Toul, et de D. Isidore Exelmans, procureur du prieuré de Morizécourt, ce dernier au nom des prieur et religieux de l'abbaye de Saint-Epvre (18 novembre 1746). — Baux des donaire et dîmes des Tramont (1591-1771). — Requête à l'intendant de Metz par le procureur fondé des bénédictins de Morizécourt, aux fins d'être déchargés des droits du vingtième (1771). — Rôles de

l'imposition du dixième de Tramont-Emy pour les années 1713 et 1716.

1541-1771

#### - Val-de-Circourt.

**X H 15** (Liasse). — 25 pièces papier.

Déclaration de ce qui appartient aux religieux de Saint-Epvre dans le Val-de-Circourt (1634). — Baux des dîmes de Circourt (1587-1735). — Lettres du prévôt des chanoines de la Mothe aux prieur et religieux de Saint-Epvre au sujet des prétentions du curé de Circourt sur la dîme (1611). — Procès entre l'abbaye de Saint-Epvre et le prieuré de Deuilly, d'une part, et François Chauchart, curé du Val-de-Circourt, d'autre part, au sujet de la dîme (1663-1663). — Notes sur Circourt et Brechaincourt, extraites des registres du temporel des paroisses dressé par ordre de S.A.R. (1726).

1611-1726

#### - Vittel.

**X H 16** (Liasse). — 1 pièces parchemin, 54 pièces papier.

Sentence arbitrale rendue par Jean Colin de Contrexéville, prêtre, curé de Suriauville, doyen de la chrétienté de Vittel et chanoine de Darney, dans un litige entre Claude Le Sane, chanoine trésorier de l'église de Toul, curé de Saint-Remimont, et Demenge Cachet, curé de l'église Saint-Privé du Petit Ban de Vittel, au sujet des grosses et menues dîmes de la Malmaison<sup>4</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Auj. ferme de la commune de Vittel.

(sept.-nov. 1497). — Enquête testimoniale faite par Jean Barbey, curé au Petit Ban de Vittel, en son nom et pour les religieux de Saint-Epvre, afin de savoir quels étaient ses droits et ceux des religieux dans les grosses dîmes de la «Mallemaison proche Parey soub Montfort». Les dépositions s'accordent pour déclarer que les dîmes du finage de la Malmaison «au-dessus d'ung rup passant joindant icelle et venant de Thel soub Montfort du costé vers Vittel» étaient toujours levées par le curé du Petit Ban et les religieux de Saint-Epvre (3 juin 1586). — Requête adressée au cardinal de Vaudémont, évêque et comte de Toul, par le sieur de Bourlémont, au sujet des dîmes de son gagnage de la Malmaison (1586). — Partage des grosses et menues dîmes des ban et finage de Vittel. La grosse dîme se lève indifféremment dans le Grand et le Petit Ban comme suit : les dames de Remiremont prennent seize prébendes de trente-six gerbes ; le curé du Grand Ban, huit ; le curé du Petit Ban, huit, et les religieux de Saint-Epvre (ou de Morizécourt), quatre, que l'on appelle le pain de Saint-Epvre. Pour les menues dîmes, les dames de Remiremont et le curé du Grand Ban ont la dîme sur tous les paroissiens de l'église du Grand Ban ; le curé du Petit Ban a la même dîme sur les paroissiens du Petit Ban; les religieux de Morizécourt n'ont rien dans les menues dîmes. Dans les dîmes de la Malmaison, où il y a deux ou trois métairies, le curé du Petit Ban a les deux tiers des grosses dîmes ; les religieux de Morizécourt ont l'autre tiers (s. d. [XVIIIème siècle]). — Baux des dîmes de Vittel et de la Malmaison (1644-1772).

Eglise du Petit Ban. — Enquête au sujet de la couverture de l'église du Petit Ban, d'où il résulte que cette couverture est à la charge de l'abbaye de Saint-Epvre (5 juillet 1624). — Procès entre les bénédictins et les paroissiens du Petit Ban, au sujet de réparations à l'église; ce procès se termine en faveur des habitants (1679-1681). — Accord entre les religieux de Deuilly-lès-Morizécourt et le curé du Petit Ban au sujet d'une réparation à la toiture de l'église (12 janvier 1702). — Visite de l'église du Petit Ban, vraisemblablement après le décès de Nicolas Prélat, curé du Petit Ban, en présence du procureur du prieuré de Morizécourt, et des héritiers du curé défunt (22 janvier 1743). — Lettre de N. Gondrecourt, curé du Petit Ban, au prieur de Morizécourt, le priant de faire faire quelques réparations qui sont à la charge du prieuré (1746). Copie très médiocre d'un titre de 1235, relatif à la dotation de l'église de Réchicourt par un seigneur de Réchicourt, et dans lequel il est question de la paroisse de Saint-Privat du Petit Ban de Vittel, de donations à cette église, et du droit de nomination et de présentation à la cure (copie du XVIIIème siècle).

1235-1772

X H 17 (Liasse). — 15 pièces papier.

Layettes et inventaires de pièces.

XVIIIème siècle